ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

# **TARIFS**

au 1er janvier 2022

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires



ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

# **TARIFS**

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Retrouvez nos tarifs sur les sites entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr Vous pouvez également en faire la demande auprès de votre Chargé d'affaires qui est votre interlocuteur privilégié.

## VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Chargé d'affaires un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Chargé d'affaires.

# **PRÉAMBULE**

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique\* au 1er janvier 2021 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux Conditions Générales de la convention de compte courant Entreprises vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

### **SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILIS**

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

TVA Commissions assujetties à la TVA.

DATES DE VALEUR p.55 Dates de valeur en fin de brochure

NOUVEAU Nouveau service ou produit.

Minimum min

Maximum max.

Offres de sécurisation des flux. A

> Les mots marqués d'une étoile \* sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure

# **SOMMAIRE**

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	🕶
Votre tenue de compte	8
Vos recherches	9
Vos autres opérations	9
Associations – Vos opérations spécifiques	10
VOS SERVICES	
DE CASH MANAGEMENT	11
Vos services de banque électronique en France	11
Vos services de banque électronique à l'international	14
Vos autres services de Cash Management	15
VOS ENCAISSEMENTS	
EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	17
Virement reçu	17
Prélèvement SEPA et titre interbancaire de paiement SEPA	17
Carte	18
Chèque	22
Effet de commerce	23
Espèces	23
VOS RÈGLEMENTS	
EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	24
Virement émis	24
Prélèvement SEPA et titre interbancaire de paiement SEPA	26
Cartes affaires Environnement	26
Cartes Business	27
Services liés à vos cartes	29
Carte logée Voyages	30
Chèque	30
Effet de commerce	31
Espèces	32

VOS AUTRES OPERATIONS	
À L'INTERNATIONAL	33
Votre développement à l'international	33
Import	34
Export	35
Garantie Internationale	37
Opérations de change	39
Services par internet	40
VOS FINANCEMENTS	41
Vos crédits d'exploitation	41
Vos garanties bancaires	42
Vos crédits d'investissement	42
Divers	42
VOS PLACEMENTS	43
Dépôts, OPC et Gestion sous mandat	43
Opérations sur valeurs mobilières	46
Conservation et gestion	50
Les services spécifiques	50
Rétrocessions	52
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION	
ET SES COLLABORATEURS	53
LES DATES DE VALEUR	55
Vos règlements en Europe et à l'international	55
Vos encaissements en Europe et à l'international	56
Too chealocanena en Larope et a timitemationa.	
RÉSOUDRE UN LITIGE	<b></b> 58
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
À VOTRE SERVICE	62
A VOIRE SERVICE	
LEXIQUE	64
CARTOGRAPHIE	
DES ZONES EUROPÉENNES	67

# **VOS COMPTES AU QUOTIDIEN**

	Euros
VOTRE TENUE DE COMPTE	
Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client	
Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre).	
■ POUR LES ENTREPRISES	
<ul> <li>Votre chiffre d'affaires</li> <li>Inférieur à 4,5 millions d'euros</li> <li>De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros</li> <li>Supérieur à 15 millions d'euros</li> </ul>	min. 400,00 min. 760,00 min. 1 500,00
■ POUR LES ASSOCIATIONS	min. 350,00
Commissions de tenue de compte Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.  FRAIS FIXE	
– Compte en euros	min. 30,00
– Compte en devises	min. 36,00 (ou contre- valeur)
■ COMMISSION DE MOUVEMENT*	de 0,06% à 0,20%
- Minimum par mois	8,00
■ FOURNITURE DES RELEVÉS D'INTÉRÊTS	
- Papier	22,00 par échelle
– Électronique (internet ou télétransmission)(1)	4,00 par échelle
■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE INACTIF*(2) (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	
– Frais par compte par an <sup>(3)</sup>	max. 30,00
Services Bancaires de Base (SBB)*	
Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du <i>Code monétaire et financier</i> .	Gratuit

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Abonnement télétransmission en sus. (2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation. (3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

	Euros
Relevés de compte incluant l'envoi	
sur support papier	
Ces frais sont perçus mensuellement.	
MENSUELS	Gratuit
QUINZAINES	6,00
HEBDOMADAIRES	8,00
JOURNALIERS	36,00
Courrier guichet	
Ces frais mensuels sont perçus par compte.	
■ COURRIER CONSERVÉ AU GUICHET À LA DEMANDE DU CLIENT	15,00
VOS RECHERCHES	
Demande de renseignements spéciaux	
Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.	
■ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS   TVA	min. 191,00
Recherche d'un document	
■ RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL   TVA	25,00 par relevé
■ AUTRE DOCUMENT (à l'unité) TVA	
– Moins d'un an	25,00
- Plus d'un an	40,00
■ SUPPLÉMENT PAR COPIE   TVA	0,70
VOS AUTRES OPÉRATIONS	
Compartiment de coffre-fort	
Cette cotisation annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte.	
■ COMPARTIMENT DE COFFRE JUSQU'À 30 DM³ ET POUR UNE VALEUR DU CONTENU GARANTIE À HAUTEUR DE 30500 €	104,16
■ AUTRES VOLUMES ET/OU GARANTIES	Nous consulter

	Euros
Saisie reçue	
■ FRAIS PAR SAISIE ATTRIBUTION OU SAISIE CONSERVATOIRE	122,00
■ FRAIS PAR SAISIE ADMINISTRATIVE À TIERS DÉTENTEUR  Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières.	10 % du montant dû au Trésor Public (plafond 100,00)
Commissions d'intervention	
■ PAR OPÉRATION ET DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRÉSORERIE COURANTE (plafond journalier: 6 opérations)	min. <b>11,00</b>
■ POUR TOUTE AUTRE OPÉRATION	min. 16,00
Renseignements commerciaux France  CYCLÉA INFOS  Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants: ciblage, assurance à la carte	Nous consulter
ASSOCIATIONS - VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	
<b>Quiétis Associations</b> <sup>(1)</sup> Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.	
■ PAR COMPTE BANCAIRE (cotisation mensuelle)	3,80
JAZZ Associations (2)  COTISATION MENSUELE Sont inclus dans JAZZ Associations:  - l'abonnement à Progéliance Net (hors options),  - l'assurance Quiétis Associations,  - les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale,  - les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de	13,00

(1) Dans les limites des dispositions contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur de Juridica, entreprises régies par le Code des assurances, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX\*), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr). (2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). (3) Partiellement soumis à TVA.

### **/OS SERVICES** DE CASH MANAGEMENT

Euros

# VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les frais relatifs à chaque abonnement sont percus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 17 à 32 et « Vos autres opérations à l'international » pages 34 à 40).

#### Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes.

- d'une offre Sogecash Net Évolution.
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement. indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

#### ■ SOGECASH NET ÉVOLUTION (INCLUANT 3 COMPTES À VUE)

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

#### SERVICES UNITAIRES

- Paiements (pour chacun des 6 services)

Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires(1), de virements SEPA instantanés\*(1), de virement SEPA permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à paver d'effets de commerce.

- Encaissements (pour chacun des 2 services) Saisie de remise d'effets de commerce. saisie de prélèvements SEPA\*.

#### - Relevés

- Relevé de compte, par compte<sup>(1)</sup>
- Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique)
- Facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF
- Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement Carte (RMFEC) au format PDF
- Récapitulatif annuel des frais d'encaissement Carte (RAFEC) au format PDF

29,90

14,00

8,00

8,00

Gratuit Gratuit

Gratuit

Gratuit

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc.; Google Play est un service de Google Inc.).

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

	Euros
• Relevé « Carte Business » au format PDF	Gratuit
<ul> <li>Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle)</li> </ul>	4,00
<ul> <li>Opérations du jour (intraday), par compte<sup>(1)</sup></li> </ul>	14,00
• Relevé de chèques:	·
– par service,	8,00
– par image visualisée (chèque, bordereau de remise).	0,50
<ul> <li>Relevé des factures cartes bancaires à payer<sup>(1)</sup>, relevé d'effets de commerce à payer<sup>(1)</sup>, recherche d'opérations<sup>(1)</sup></li> </ul>	4,00
- Trésorerie	
• Fusion de compte	8,00
Comptes titres, par compte	4,00
- Monétique	
<ul> <li>Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes</li> </ul>	14,00
bancaires) par contrat monétique	14,00
- Téléchargement	
Relevés de comptes format tableur	8,00
Relevés de comptes format CFONB 120	
- abonnement	30,00
- par enregistrement	0,09
Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022	
- abonnement	14,00
<ul> <li>par séquence*</li> <li>Remises de fichiers de virements SEPA instantanés</li> </ul>	2,00
au format ISO 20022	
– abonnement	14,00
– par séquence*	2,00
Remises de fichiers de virements internationaux	
au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	44.00
– abonnement (par format)	14,00
<ul> <li>par séquence*</li> <li>Remises de fichiers de virements de trésorerie</li> </ul>	2,00
européens au format ISO 20022	
- abonnement	14,00
– par séquence*	2,00
<ul> <li>Remises de fichiers d'effets de commerce</li> </ul>	,
au format CFONB 160	14.00
<ul> <li>abonnement</li> <li>Remises de fichiers de prélèvements SEPA*</li> </ul>	14,00
- abonnement	14.00
- abonnement - par séquence*	14,00 2,00
- Suivi autres canaux <sup>(1)</sup> et ordre d'exécution disjoint <sup>(1)</sup>	2,00
Suivi autres canaux <sup>(1)</sup> Suivi autres canaux <sup>(1)</sup>	8,00
Ordre d'exécution disjoint <sup>(1)</sup>	Inclus
• Orure a execution disjoint	inclus

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
<ul> <li>Alertes<sup>(1)(2)</sup> (pour chacun des 10 services)</li> <li>Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis</li> <li>Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement</li> </ul>	4,00
SEPA* reçu, impayé sur remise de pretevenient SEPA*, pretevenient SEPA* reçu, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu	8,00
<ul> <li>Opérations à signer: paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis</li> </ul>	8,00
- Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	8,00
<ul> <li>Solution de sécurité « Secure Access<sup>(1)</sup> »     obligatoire pour toute souscription de contrat     Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum</li> </ul>	4,00
- Double signature <sup>(1)</sup>	4,00
Autres services de banque électronique	
■ SOGESTEL (PROTOCOLE EBICS T) OU SOGESTEL TS (PROTOCOLE EBICS TS)  - Option remises  Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, prélèvements SEPA*, effets de commerce).  • Sogestel	58,50
• Sogestel TS	53,50
<ul> <li>Option relevés</li> <li>Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés).</li> </ul>	
Relevés de comptes     Relevés intraday	63,50
Autres relevés (par relevé)	35,00 30,00
• Consommation	,
<ul><li>par enregistrement (format CFONB)</li><li>par séquence ou opération (format XML)</li></ul>	0,09
- relevés de compte et intraday	0,28
- autres relevés	0,09
<ul><li>par kilo octet (format SWIFT)</li><li>Relevé de compte électronique (format PDF)</li></ul>	2,75 Gratuit

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.). (2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

■ RELEVÉS PAR MAIL  - Abonnement par relevé  • Consommation  - par pièce jointe (e-mail)  - par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique (e-mail)  ■ PROGÉLIANCE NET <sup>(1)</sup>   TVA  Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.	30,00 0,41 4,00
- Abonnement de base	22,00
- Options	Nous consulter
VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	
Global Cash TVA	
■ GLOBAL CASH	
Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques <sup>(2)</sup> , quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Global Cash ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Global Cash Mobile.	Nous consulter
Autres services de banque électronique à l'international TVA	
■ SOGECASH INTERNATIONAL REPORTING	
Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques <sup>(2)</sup> , en protocole EBICS.	Nous consulter
■ SOGECASH 101	
Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques <sup>(2)</sup> .	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). (2) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord bilatéral MT101 avec Société Générale.

	Euros
■ SOGECASH INTERNATIONAL ACCOUNT MANAGEMENT	
Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiement, en provenance d'une banque tierce <sup>(1)</sup> au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente.	Nous consulter
<ul> <li>SERVICES DE TÉLÉTRANSMISSION DE FICHIERS DE LA GAMME SOGECASH INTERNATIONAL</li> </ul>	
Services, multibanques <sup>(1)</sup> et multipays, offrant la télé- transmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication:	Nous consulter
<ul> <li>Sogecash SWIFTNet</li> <li>Sogecash international SFTP</li> <li>Sogecash International EBICS</li> </ul>	
VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	
Certificats électroniques   TVA	
■ CERTIFICAT SWIFT 3SKEY	
– Par Token USB <sup>(2)</sup> NG Pro	90,00
■ SOLUTION DE SÉCURITÉ	
<ul> <li>Solution de sécurité « Secure Access International »<sup>(2)</sup></li> <li>par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum</li> </ul>	3,00
	3,00
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum	3,00
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum  Suivi des virements internationaux (GPI)  SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX (GPI)  Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut	
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum  Suivi des virements internationaux (GPI)  SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX (GPI)  Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation).  Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash	
par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum  Suivi des virements internationaux (GPI)  SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX (GPI)  Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation).  Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP	

<sup>(1)</sup> Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale. (2) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques. (3) Zone SEPA, voir définition en page 67.

	Euros
<ul> <li>Centralisation des recettes ou de trésorerie</li> <li>SOGECASH TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)</li> <li>Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale, appartenant à la même entité juridique.</li> <li>Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</li> </ul>	Nous consulter
SOGECASH POOLING Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
Sogecash international pooling Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale.  Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
Sogecash Intraday sweeping Service de centralisation automatique <sup>(1)</sup> , en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque <sup>(2)</sup> en France ou à l'international.  Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.	Nous consulter
Services API* for Corporate	
SEPAmail DIAMOND <sup>(3)</sup> Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*.	Nous consulter
■ INITIATION DE PAIEMENTS Virement SEPA instantané unitaire.	Nous consulter

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Compte centralisateur ouvert chez Société Générale. (2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée. (3) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

## VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT REÇU	
Virement SEPA <sup>(1)</sup> DATES DE VALEUR p.55	
Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA <sup>(2)</sup>	
■ PAR VIREMENT SEPA ORDINAIRE	Gratuit
■ PAR VIREMENT SEPA INSTANTANÉ*(3)	Gratuit
Virement de trésorerie* européen <sup>(2)</sup>	
■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* EUROPÉEN	Nous consulter
Virement international	
Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA <sup>(2)</sup> ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission	
■ PAR VIREMENT INTERNATIONAL  Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change »	19,00
■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* INTERNATIONAL	Nous consulter
Commissions spécifiques (virements tiers)	
■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES DU BÉNÉFICIAIRE ABSENTS OU INCORRECTS	18,00
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER	5,00
■ PERSONNALISATION OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies)	18,00
■ VIREMENT NON DOMICILIÉ*	30,00
■ BÉNÉFICIAIRE NON DOMICILIÉ CHEZ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	27,00
PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	
Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B*	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)	0,46
- Par prélèvement SEPA B2B	0,65

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

(2) Zone SEPA, voir définition en page 67. (3) Sous réserve de la disponibilité du service.

	Euros
<ul> <li>PAPIER CONVERTI EN MAGNÉTIQUE (listage informatique)</li> <li>Par séquence*</li> <li>Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B</li> </ul>	13,00 5,00
■ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)	36,00
■ IMPAYÉ PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA), PRÉLÈVEMENT SEPA B2B	17,50
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou avis d'impayé)	5,00
SEPA Solution intégrale	
■ SERVICE DE GESTION DE MANDATS DE PRÉLÈVEMENT SEPA ET DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B	Nous consulter
Service de représentation automatique des impayés	
■ ABONNEMENT MENSUEL AU SERVICE	20,00
■ PAR PRÉLÈVEMENT SEPA* (DONT TIP SEPA) OU SEPA B2B*	0,65
CARTE	
Encaissement en face-à-face	
■ CONTRAT D'ENCAISSEMENT DE FLUX DE PROXIMITÉ	
	Gratuit
<ul> <li>Mise en place du contrat</li> <li>Commissions monétiques (par transaction)</li> </ul>	Étude personnalisée
•	Étude

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Contrat conclu avec un constructeur /distributeur de Terminaux de Paiement Electronique (TPE), partenaire de Société Générale (Verifone, Ingenico, Avem).

		Euros
<b>Encaissement sur Internet</b>		
■ SOGENACTIF		
Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccord à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistreme transactions et le contrat monétique pour l'acquisition de S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'associat assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la créat la transaction jusqu'à sa remise en banque.	ent des es flux. tion et	
- Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
- Abonnement mensuel	TVA	31,00
- Commissions monétiques		Étude personnalisée
<ul> <li>Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique<sup>(1)</sup>)</li> </ul>		Gratuit
- Option encaissement via prélèvement SEPA*		
<ul> <li>Forfait mise en place de l'option</li> <li>Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)</li> <li>Coût par mandat archivé avec signature</li> <li>Coût par prélèvement SEPA</li> </ul>	TVA  TVA  TVA	400,00 0,30 0,90 0,20
– Option acceptation de Chèque Vacances CONNEC	T	
(ANCV) • Par transaction	TVA	0,50
<ul> <li>Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'appli mobile de l'entreprise ou de l'association)</li> </ul>	ication	Gratuit
<ul> <li>Option Gonogo+ (service comprenant 72 outils sécuritaires à paramétres l'activité de l'entreprise ou de l'association)</li> </ul>	r selon	Nous consulter
Option outil de scoring (service permettant d'évaluer à l'aide d'un score – vert, or ou rouge – le risque d'une transaction)	range	
Par transaction	TVA	0,10

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

Solution d'encaissement sécurisée en ligne inclua raccordement à la plate-forme technique de paiement l'enregistrement des transactions et le contrat monétique l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entr ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paieme Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa rem banque.	t pour e pour eprise ent sur	Euros
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
- Abonnement mensuel	TVA	32,00
- Commissions monétiques		Étude personnalisée
<ul> <li>Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique<sup>(1)</sup>)</li> </ul>		Gratuit
<ul> <li>Option encaissement via prélèvement SEPA*</li> </ul>		
<ul> <li>Forfait mise en place de l'option</li> </ul>	TVA	400,00
• Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)	TVA	Nous consulter
<ul> <li>Coût par mandat archivé avec signature</li> </ul>	TVA	0,90
Coût par prélèvement SEPA		0,20
<ul> <li>Option acceptation de Chèque Vacances CONNEC (ANCV)</li> </ul>	Т	
<ul> <li>Par transaction</li> </ul>	TVA	0,50
<ul> <li>Option gestion des risques sur-mesure (création et mise en place de règles sécuritaires personna en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'association de 80 critères disponibles et paramétrables)</li> </ul>	alisées 1. Plus	Nous consulter
- Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs	;	Gratuit
<ul> <li>Module de paiement pour les sites développés vis solutions CMS<sup>(2)</sup> Open Source et propriétaires (ple 30 modules au choix)</li> </ul>		Gratuit
- Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activ	ité)	
Abonnement mensuel	·	Gratuit
<ul> <li>Option Paiement embarqué (permet aux marchands d'intégrer directement le formula de paiement dans le parcours de paiement)</li> </ul>	aire	Nous consulter
- Option Webservices (permet une gestion automatisée de ses opérations)		Nous consulter

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogénactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement. (2) Content Management System – Système de Gestion de Contenu.

■ SOGECOMMERCE LITE  Offre permettant aux commerçants qui ne disposent pas de site Internet de proposer le paiement en ligne à leurs clients.  - Frais de raccordement à l'ouverture   TVA - Abonnement mensuel   TVA  ■ CONTRAT FLUX INTERNET  Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire d'acceptation technique	300,00 21,00
(hors Sogenactif et Sogecommerce).	
- Abonnement mensuel TVA	21,00 Étude
– Commissions monétiques	personnalisée
■ SOGEFACTURES  Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.	
- Frais de raccordement à l'ouverture	
	300,00
- Abonnement mensuel TVA	300,00 21,00
	21,00 Étude
- Abonnement mensuel TVA	21,00
<ul> <li>Abonnement mensuel</li> <li>Commissions monétiques</li> <li>Acceptation des paiements via Paylib</li> </ul>	21,00 Étude personnalisée
<ul> <li>Abonnement mensuel</li> <li>Commissions monétiques</li> <li>Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique<sup>(1)</sup>)</li> </ul>	21,00 Étude personnalisée
- Abonnement mensuel - Commissions monétiques - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique(1))  VPC E-GESTION Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat	21,00 Étude personnalisée
- Abonnement mensuel - Commissions monétiques - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique(1))  VPC E-GESTION Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.	21,00 Étude personnalisée Gratuit 300,00 30,00
- Abonnement mensuel  - Commissions monétiques  - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique(¹))  ■ VPC E-GESTION  Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.  - Frais de raccordement à l'ouverture	21,00 Étude personnalisée Gratuit
- Abonnement mensuel - Commissions monétiques - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique(1))  VPC E-GESTION Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux Frais de raccordement à l'ouverture - Abonnement mensuel  TVA	21,00 Étude personnalisée Gratuit 300,00 30,00 Étude
- Abonnement mensuel - Commissions monétiques - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique(1))  VPC E-GESTION Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux Frais de raccordement à l'ouverture - Abonnement mensuel - Commissions monétiques	21,00 Étude personnalisée Gratuit 300,00 30,00 Étude

<sup>(1)</sup> Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

	Euros
CHÈQUE	
Opérations en France DATES DE VALEUR p.55	
■ ENCAISSEMENT DE CHÈQUES EN EUROS TIRÉS SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM, SAINT-PIERRE ET MIQUELON OU MONACO  Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.	Gratuit
■ TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES	Nous consulter
■ BORDEREAUX DE REMISE DE CHÈQUES PERSONNALISÉS	Gratuit
■ IMPAYÉ REÇU  - Motif sans provision  - Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)	Gratuit 20,50
■ REPRÉSENTATION AUTOMATIQUE DES CHÈQUES IMPAYÉS SANS PROVISION (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)	Nous consulter
<ul> <li>AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port)</li> </ul>	18,00
Opérations en Europe et à l'international	
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	
<ul> <li>ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT ACCÉLÉRÉ »</li> <li>Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.</li> </ul>	25,00 par chèque
■ ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT FERME »  Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.	0,11 % min. 25,00 par chèque
■ IMPAYÉ	42,80
■ AVIS DE SORT	40,00
EFFET DE COMMERCE	

	Euros
Opérations en France DATES DE VALEUR p.55	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par remise* – Par effet remis à l'encaissement	4,35 0,59
	0,55
PAPIER - Par remise*	20,00
- Par effet remis à l'encaissement	6,50
■ PRÉSENTATION DE LETTRE DE CHANGE PAPIER À L'ACCEPTATION	Nous consulter
■ IMPAYÉ (hors récupération des frais éventuels de protêt)	20,00
■ AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00
■ RÉCLAMATION, PROROGATION OU CHANGEMENT DE DOMICILIATION (PAR EFFET DE COMMERCE)	20,00
Opérations en Europe et à l'international	
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	
■ ENCAISSEMENT SIMPLE D'UN EFFET	0,10% min. 30,00
■ IMPAYÉ	40,00
■ AVIS DE SORT, PROROGATION, ACCEPTATION	40,00
ESPÈCES	
Dépôts DATES DE VALEUR p.55	
■ CARTE DE DÉPÔT AUTOMATISÉ	
- Cotisation annuelle	Gratuit
– Commission par dépôt	Gratuit
■ AUTRES TYPES DE VERSEMENT	Nous consulter

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

# VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT ÉMIS	
Virement SEPA	
Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA <sup>(1)</sup> .	
Abonnement aux services	pages 11 à 16
■ INTERNET	
– Par virement SEPA ordinaire	0,21
– Par virement SEPA instantané unitaire*(2) ou de masse	0,60
– Par virement accéléré	0,60
■ TÉLÉTRANSMISSION	
– Par virement SEPA ordinaire	0,21
– Par virement confidentialité haute(3)	0,05
– Par virement SEPA instantané de masse*(2)	0,60
– Par virement accéléré	0,60
■ API* FOR CORPORATE	
– Par virement SEPA instantané unitaire	0,60
■ PAPIER	
- Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence	20,00
Virement urgent* européen	
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Par virement urgent*	0,60
■ PAPIER	
- Par virement urgent* traité par votre agence	24,00
Virement de trésorerie* européen	
INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Par virement de trésorerie européen	7,00
■ PAPIER	
– Par virement de trésorerie* traité par votre agence	24,00
Virement international DATES DE VALEUR	
Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA <sup>(1)</sup> ou	
virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.	
Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	
page 33 « Operations de change ».	

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Zone SEPA, voir définition en page 67. (2) Sous réserve de la disponibilité du service. (3) Commission perçue en complément de la commission par opération d'un virement SEPA ordinaire, d'un virement SEPA instantané de masse ou d'un virement accéléré. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

	Euros
■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION	
- Abonnement aux services	pages 11 à 16
- Par virement international ordinaire	0,085% min. 12,00 max. 70,00
- Par virement international urgent*	0,10% min. 17,00 max. 75,00
<ul> <li>Par virement international de trésorerie*</li> </ul>	20,00
■ PAPIER	
- Par virement international ordinaire	0,10% min. 24,00 max. 80,00
- Par virement international urgent*	0,11% min. 26,00 max. 90,00
– Par virement international de trésorerie*	30,00

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales de la Convention de compte Entreprises.

Payment Protection Solutions Service de sécurisation des flux SEPA et internationaux	Nous consulter
Commissions spécifiques   TVA	
■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES ABSENTS OU INCORRECTS	18,00
■ OPTION NET DE FRAIS POUR LE BÉNÉFICIAIRE*(1)	23,00
■ PERSONNALISATION, CHOIX DU CIRCUIT BANCAIRE OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies)	18,00
■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou opération rejetée)	5,00
■ FRAIS SWIFT TVA	15,00

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

	Euros
Virement permanent SEPA*	
■ PAR VIREMENT PAPIER <sup>(1)</sup>	1,60
■ PAR VIREMENT INTERNET (SAISIE DANS SOGECASH NET)	0,25
■ REJET DE VIREMENT PERMANENT POUR INSUFFISANCE DE PROVISION	
- Pour un virement < 20 EUR	Gratuit
- Pour un virement ≥ 20 EUR	Gratuit
à destination d'un compte Société Générale – Pour un virement ≥ 20 EUR	
à destination d'une autre banque	20,00
PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	
■ PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B*	Gratuit
■ MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B*(2)	10,50
■ OPPOSITION SUR UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B*	15,00
■ RÉVOCATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B*	15,00
■ REJET D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B* POUR INSUFFISANCE DE PROVISION	100 % du montant rejeté (plafond 20,00)
■ OFFRES DE SÉCURISATION DES PRÉLÈVEMENTS  Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte.	Nous consulter
CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	
Cotisation annuelle (DI ou DD)(3)	
■ CB CORPORATE EXECUTIVE MASTERCARD CB VISA GOLD AFFAIRES	141,00
■ CB CORPORATE MASTERCARD CB VISA AFFAIRES	61,00

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires. (2) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF. (3) DI: débit immédiat; DD: débit différé.

Euros

## Commissions de retrait<sup>(1)</sup> ou de paiement

Commissions ac	ictiait o	a ac paicincine	
	Zone euro <sup>(2)</sup>	Hors zone eu	O <sup>(4)</sup>
Retrait espèces distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré  1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant payé	
Retrait espèces guichet	3,00 EUR par retrait <sup>(3)</sup>		
Paiement	Gratuit		
Reporting			
■ REPORTING INTER	NET VIA SOGE	CARTE NET	Gratuit
■ RELEVÉ DE GESTIO	N TÉLÉTRANSI	MIS	
<ul> <li>Cotisation mensu</li> <li>Téléchargement du</li> <li>Téléchargement bir</li> <li>Téléchargement me</li> <li>Coût par écriture</li> </ul>	otidien mensuel	odicité	305,00 30,00 16,00 0,05
<ul> <li>RELEVÉ DE GESTIO</li> <li>Cotisation mensu</li> <li>Coût par écriture</li> </ul>		STERCARD Périodicité quotidienne	305,00 0,05
■ RELEVÉ PAPIER  - Relevé Carte titul  - Relevé de gestion			3,50 par relevé émis
<ul><li>Cotisation mensue</li><li>Coût par écriture</li></ul>	•		50,00 0,05
CARTES BUSINE	SS		
	ZZ Association ation Carte CB \	bénéficient de 25 % de /isa Business et Carte CB	
CARTE CB VISA GO (DI ET DD)(6)	LD BUSINESS	VISA	141,00
CARTE CB VISA BUS	SINESS	4 11 000 0000 0000	55,00

<sup>(1)</sup> Service optionnel. (2) Zone euro, voir définition en page 67. (3) Gratuit en France dans les guichets Société Générale et Crédit du Nord. (4) Pour les transactions en euro ou en devise. (5) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours. (6) D1: débit immédiat; DD: débit différé.

(DI ET DD)(6)

					Euros
carte ce (cette offre		BUSINESS us commerc	1000	00000000	48,00
Option ca					
Cotisation ani	nuelle ve	enant s'ajout	ter à la cotisation carte	/A	
■ ENTREPR	RENEUR	RS	VISA	VISA	14,00
		<b>S</b> (uniqueme Gold Busine	ent disponible ess)	VISA	116,00
OPTION (     changeant			<b>UE:</b> numéro au dos de la cart	e	12,00
Commiss	ions	de retra	it <sup>(4)</sup> ou de paiement		
			Zone euro <sup>(5)</sup>	Hor	s zone euro <sup>(6)</sup>
Datrait	V PAY		1,00 EUR par retrait dès le 1° retrait hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord		
espèces distributeur	distributeur au-delà de 4 retraits Visa hors distributeur			3,00 EUR par retrait + 2,70 % u montant retiré	
	Gold		Gratuit		
Retrait	V PAY		3,00 EUR par retrait		
espèces	Visa	Gratuit (7)	hors guichet Société Générale		
guichet	Gold		et Crédit du Nord		
	V PAY				1,00 EUR or paiement
Paiement	Visa		Gratuit		+ 2,70 %
	Gold			d	u montant payé

<sup>(1)</sup> Carte à débit immédiat et autorisation systématique (hors certains péages d'autoroute et parkings en France. La carte permet aussi d'effectuer jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 EUR sur les péages fonctionnant à puce et lorsque le termial de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation). Acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 67) ainsi que Gibraltar, Groenland, Israél et Turquie.

(2) DI: débit immédiat; DD: débit différé. (3) Hors carte CB V Pay Business. (4) Service optionnel.

<sup>(2)</sup> or debit imitedat, by the best diffield (2) horse the CBV is good business. (4) service obtaines. (5) Zone euro, voir définition en page 67. (6) Pour les transactions en euro ou en devise. (7) Dans les distributeurs/guichets Société Générale et Crédit du Nord.

	Euros
SERVICES LIÉS À VOS CARTES	
■ OPTION CRYPTO DYNAMIQUE  Carte affaires Environnement (CB Visa Affaires et CB Visa Gold Affaires)	12,00
■ CHOIX DU CODE SECRET  - Carte affaires Environnement  - Carte Business	Gratuit 12,00
■ RÉÉDITION DU CODE SECRET  - Carte affaires Environnement  - Carte Business	Gratuit 5,00
■ BLOCAGE DE LA CARTE (BUSINESS, ENVIRONNEMENT OU LOGEE VOYAGES)  - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse  - Pour utilisation abusive	Gratuit 32,00
■ REMPLACEMENT DE LA CARTE (BUSINESS, ENVIRONNEMENT OU LOGÉE VOYAGES)	
<ul> <li>à l'occasion de son renouvellement automatique</li> <li>en cas de dysfonctionnement</li> </ul>	Gratuit Gratuit
<ul> <li>à la demande du client: détérioration, renouvellement anticipé</li> </ul>	20,00
<ul> <li>suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse</li> </ul>	20,00
■ SERVICE E-CARTE BLEUE  Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet.	
<ul> <li>Carte affaires Environnement Visa ou Business (cotisation annuelle)</li> </ul>	12,00
- Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte	5,00

			Euros
CARTE LOGÉE	VOYAGES		
Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages centralisés sur le compte de l'entreprise			
■ COTISATION ANNUELLE		Gratuit	
■ REPORTING INTERNET VIA SOGECARTE NET			Gratuit
■ RELEVÉS DE GESTION TÉLÉTRANSMIS  - Cotisation mensuelle : téléchargement quotidien  - Cotisation mensuelle : téléchargement bimensuel  - Cotisation mensuelle : téléchargement mensuel  - Par écriture			305,00 30,00 16,00 0,05
■ RELEVÉ DE GESTION MASTERCARD OU SMART DATA  - Cotisation mensuelle  - Par écriture			305,00 0,05
■ SOLUTION IN CONTROL (OPTION CARTES VIRTUELLES)		Gratuit	
Commissions de paiement			
	Zone euro <sup>(1)</sup>	Hors zone et	ıro <sup>(2)</sup>
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par pai + commission propo 2,70 % du monta	rtionnelle

CHÈQUE		
Opérations en France	DATES DE VALEUR p.55	
■ ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQ	JE	18,00
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE		Gratuit
■ INFORMATION PRÉALABLE POUR C NON PROVISIONNÉ	HÈQUE	16,00 par chèque
<ul> <li>OPPOSITION AU PAIEMENT D'UN C (après confirmation écrite)</li> </ul>	HÈQUE	15,80

	Euros
Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous:	
– pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR – pour les chèques supérieurs à 50 EUR	30,00 50,00
■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE SUR UN COMPTE D'UN TITULAIRE INTERDIT BANCAIRE	34,00
<ul> <li>SERVICE D'ENVOI DE CHÉQUIERS À L'ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE OU ASSOCIATION (frais d'envoi de recommandé en supplément).</li> </ul>	4,00
■ SÉCURISATION DES CHÈQUES  - Chèque sécurité	Nous consulter
Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.	
<ul> <li>Vérichèques</li> <li>Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.</li> </ul>	
<ul> <li>Infochèques         Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement.     </li> </ul>	
■ LETTRES-CHÈQUES Fourniture de Lettres-Chèques	Nous consulter
Opérations en Europe et à l'international  Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.  Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».  PAR CHÈQUE PRÉSENTÉ AU PAIEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE	0,11% min. 25,00
■ ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE	25,00
EFFET DE COMMERCE	
Opérations en France DATES DE VALEUR p.55	
<ul> <li>BON À PAYER EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS</li> <li>Internet ou télétransmission Abonnement au service</li> <li>En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)</li> <li>Au moyen du relevé de LCR/BOR domiciliés reçu,</li> </ul>	Gratuit pages 11 à 16 Gratuit 16,00
par relevé payé en totalité ou partiellement	,

	Euros
■ EFFET DOMICILIÉ NON AVISÉ  Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « impayé ».	30,00 par relevé
■ IMPAYÉ (PAR EFFET)  - Pour motif de provision insuffisante  - Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer,	33,00 33,00
demande de prorogation, paiement partiel)	33,00
■ RELEVÉ D'EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS À SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ADRESSÉ PAR COURRIER AUX CLIENTS ABONNÉS À UN SERVICE DE BANQUE ÉLECTRONIQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	16,00 par relevé
- Internet ou télétransmission Abonnement au service	Gratuit pages 11 à 16
■ AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00
Opérations en Europe et à l'international	
Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter	
page 39 « Opérations de change ».	
■ PAR EFFET DOMICILIÉ	0,10% min. 30,00
ESPÈCES	
Retraits DATES DE VALEUR p.55	
■ PAR CARTE (Carte affaires Environnement, carte Business)	pages 26 et 27
■ RETRAIT D'ESPÈCES DE PLUS DE 3 000 EUR	
– Dans votre agence ou l'agence la plus proche équipée d'un LOE <sup>(1)</sup>	Gratuit
Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE <sup>(1)</sup>	30,00 par opération
– Frais en cas de non retrait dans le délai convenu	50,00
■ AUTRES MODES DE RETRAIT	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

## VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Que vous soyez importateur ou exportateur, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations.

Ancrées dans le tissu économique et social de 62 pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Chargé d'affaires est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et vous mettra en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

Retrouvez-nous sur notre site dédié aux entreprises pour découvrir nos solutions d'accompagnement à l'international : https://entreprises.societegenerale.fr/international

	Euros
VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	
Ouverture d'un compte à l'étranger	
Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos implantations et nos filiales.	
AUPRÈS D'UNE IMPLANTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE*	Nous consulter
Ouverture d'un compte de non-résident en France	
Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de coopération internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.	
<ul> <li>SE RÉFÉRER À LA RUBRIQUE « Vos comptes au quotidien »</li> <li>-&gt; « Votre tenue de compte ».</li> </ul>	page 8

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

#### **IMPORT**

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

	Euros	
	Internet <sup>(1)</sup>	Papier
Remise documentaire DATES DE VALEUR p.55		
■ PAR REMISE DOCUMENTAIRE	0,20 % min. 80,00	0,23 % min. 115,00
■ COMMISSIONS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES	Nous co	nsulter
Crédit documentaire		
Commission d'engagement Cette commission, calculée en pourcentage du montant du crédit documentaire, est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.	Nous consulter min. 100,00	
■ COMMISSIONS DE SERVICE		
<ul> <li>Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR</li> <li>Forfait import (commission d'ouverture, premier avenant, première vérification de documents et règlement)</li> </ul>	225,00	310,00
<ul> <li>Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR</li> <li>Commission d'ouverture</li> </ul>	0,15 % min. 115,00	0,15 % min. 145,00
• Avenant* – du 1er au 3e avenant – au-delà du 3e avenant	115,00	145,00 onsulter
<ul> <li>Vérification de documents et règlement</li> <li>de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> vérification</li> </ul>	0,125 % min. 125,00	
– au-delà de la 3º vérification	Nous consulter	
<ul> <li>présentation de documents irréguliers (commission à la charge du bénéficiaire)</li> </ul>	150,00 par jeu de documents	
- Commissions de services complémentaires	Nous co	nsulter

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Traitement via Sogetrade & Services.

		Euros	
		Internet <sup>(1)</sup>	Papier
FINASIA			
Financer les délais de paiements en tant qu'i grâce à l'avance de votre banque*.	mportateur	Nous consulter	
<b>Prestations complémentaires</b>	5		
Liées aux remises documentaires et crédits docu	umentaires.		
■ FRAIS SWIFT	TVA	15,	,00
FRAIS DE COURRIER	TVA	selon pr	estation
EXPORT			

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire DATES DE VALEUR p.55		
Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.		
■ ENCAISSEMENT	0,20 % min. 80,00	0,23 % min. 115,00
■ IMPAYÉ	70,00	
■ COMMISSIONS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES	Nous consulter	

<sup>\*</sup> Offre soumise à conditions.

<sup>(1)</sup> Traitement via Sogetrade & Services.

	Euros	
	Internet <sup>(1)</sup>	Papier
Crédit documentaire		
<ul> <li>COMMISSION SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE CONFIRMÉ</li> </ul>		
Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires.		
- Commission de confirmation	Selon riso montant	
Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et	montant	et duree
perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.	min. <b>1</b> 6	60,00
■ COMMISSIONS DE SERVICE   TVA		
Ces commissions s'appliquent sur les crédits		
documentaires confirmés et notifiés.  – Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR		
<ul> <li>Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement)</li> </ul>	280,00	350,00
- Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR		
Commission de notification	0,10 % min. 115,00	0,12 % min 150.00
• Avenant*		200,00
– du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> avenant	115,00	145,00
– au-delà du 3º avenant	Nous co	nsulter
<ul> <li>Vérification de documents</li> </ul>		
– de la 1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> vérification	0,1! min, 14	
– au-delà de la 3º vérification	Nous consulter	
- Commissions de services complémentaires		
<ul> <li>Pré-vérification de documents</li> </ul>	140	,00
<ul> <li>Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)</li> </ul>	100,00	
Présentation de documents irréguliers     110,00		,00
• Autres	Nous co	nsulter

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Traitement via Sogetrade & Services.

		Eur	os
		Internet <sup>(1)</sup>	Papier
Prestations complémentaires			
Liées aux remises documentaires et crédits documen	taires.		
■ FRAIS SWIFT	TVA	15,	00
FRAIS DE COURRIER	TVA	selon pro	estation
GARANTIE INTERNATIONALE			
Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre du correspondant lors de la réémission et hors com			
À l'émission			
Nos spécialistes vous aident et vous conseillent d choix de la forme juridique et dans la rédaction of textes de garanties internationales (garanties à pre demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionner Grâce à notre réseau à l'international, nous po également vous faciliter leur réémission, lorsqu doivent être émises par une banque locale et proposer des conditions préférentielles.	de vos mière ment). uvons ı'elles		
■ ÉTABLISSEMENT D'UN ACTE STANDARD		130,00	180,00
<ul> <li>ÉTUDE DE TEXTE (Y COMPRIS DANS LE CA D'UNE DEMANDE SANS SUITE)</li> </ul>	DRE	Nous co min. 23	
COMMISSION D'ENGAGEMENT		Nous co	nsulter
Cette commission est calculée en pource du montant de la garantie et perçue sur une trimestrielle à partir de la date d'émission jusc date de validité prévue dans l'acte; pour les gar sans date de validité, de la date d'émission garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéfi Cette commission est ajustée après chaque av modifiant la durée et/ou le montant.	base pu'à la anties de la ciaire.		
■ AVENANT*		100,00	130,00
OFFRE CAUTIONNEMENTS BPIFRANCE		Nous co	nsulter

**ASSURANCE EXPORT** 

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Traitement via Sogetrade & Services.

	Euros
À la réception	
■ TRANSMISSION	
- Commission de transmission	
• jusqu'à 300 k€	150,00
• au-delà de 300 k€	0,05 %
- Avenant*	115,00
■ RÉÉMISSION DE GARANTIE OU DE SBLC	
– Frais d'acte	140,00
- Commission de réémission Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la garantie internationale ou de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.	Nous consulter
– Avenant*	115,00
CONFIRMATION DE SBLC	
<ul> <li>Commission de confirmation         Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.     </li> </ul>	Nous consulter
Prestations complémentaires	
Liées aux garanties internationales et SBLC.	
■ FRAIS SWIFT TVA	15,00
FRAIS DE COURRIER TVA	selon prestation

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

	Euros
OPÉRATIONS DE CHANGE	
Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.	Nous consulter
Frais sur opérations de change	
■ LA COMMISSION DE TRAITEMENT  Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.	
– Facturation minimum	18,00
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,05 %
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,025 %
Le cours de change  Ce cours correspond au prix d'échange en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.  Par exemple, pour un montant de 1000 USD à acheter contre Euro le 01/10/2021, le prix d'échange est de 1,16.  Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 874,31 EUR.	Nous consulter

CERVICE RAD INTERNET		Euros
SERVICES PAR INTERNET		
Sogetrade & Services		
Ensemble de services de gestion en ligne de vos opération Trade – crédits documentaires, remises documentaires, gara internationales, SBLC – et cautionnements France.		
<ul> <li>ABONNEMENT MENSUEL (HORS COMMISSIONS DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS: PAGES 34 À 40)</li> </ul>		
- Premier service souscrit	TVA	23,00
- Par service supplémentaire	TVA	12,00
we.trade		
Plateforme digitale multibanque permettant de connecter ache et vendeurs afin de sécuriser leurs transactions à l'import com l'export, en Europe, sans aucun échange de document papier.		
■ ABONNEMENT MENSUEL		23,00
À L'IMPORT		
– Virement SEPA émis		voir p. 24 Virement SEPA ordinaire internet
- Virement international émis		voir p. 25 Virement international ordinaire internet
- Paiement garanti / commission d'engagement*		Nous consulter min. 70,00
À L'EXPORT		
– Virement SEPA reçu		Gratuit
– Virement international reçu		voir p. 25 Virement international ordinaire internet
– Financement du délai de paiement		indice + 0,90 % min. 150,00

<sup>\*</sup> Voir p. 36 Crédit documentaire.

## **VOS FINANCEMENTS**

Furos

## **VOS CRÉDITS D'EXPLOITATION**

#### **■ DÉCOUVERT**

#### - Intérêts débiteurs\* =

somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360 Nous consulter

#### - Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

min. 0,07 %
100 %
des intérêts
débiteurs

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, frais, taxes, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 EUR (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Taux journalier = intérêts + CPFD x 100 / somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours

TEG = taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366)

#### ■ ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL

- Par remise

page 23

## - Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR) Nous consulter

# Offres de financement de factures à la demande SG FACTORING ASSOCIATIONS ET SG FACTORING ASSOCIATIONS INITIAL

Relais sur subventions publiques

Nous consulter

■ FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) No

Nous consulter

## **VOS GARANTIES ÉMISES PAR LA BANQUE**

■ SG FACTORING EXPRESS ET AVANCE ÉVOLUTIVE

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

	E
	Euros
COMMISSION D'ENGAGEMENT	Nous consulte
■ FRAIS D'ÉMISSION - Garantie délivrée via Sogetrade & Services	
<ul> <li>Validation automatique</li> </ul>	5,00
Validation Société Générale	10,00
<ul> <li>Garantie délivrée hors Sogetrade &amp; Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi</li> </ul>	60,00
- Garantie nécessitant un acte spécial	135,00
AVENANT*	60,00
SOGETRADE & SERVICES	Nous consulte
Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC).	
- Abonnement mensuel	page 40
- Abonnement mensuel - Commissions	page 40 Nous consulter
- Commissions	Nous consulte
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER,	Nous consulte
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulte
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES	Nous consulte  Nous consulte  min. 1,00 %
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES  - Crédit d'investissement  • Frais de traitement et d'étude du dossier	Nous consulte  Nous consulte  min. 1,00 % et min. 300,00 min. 1,00 % e
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES  - Crédit d'investissement  • Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)  • Frais de renégociation	Nous consulte  Nous consulte  min. 1,00 % et min. 300,00 min. 1,00 % e
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES - Crédit d'investissement  Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)  Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié)  Réédition de tableau d'amortissement	min. 1,00 % et min. 300,00 min. 1,00 % e min. 300,00 27,00
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES - Crédit d'investissement  Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)  Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié)  Réédition de tableau d'amortissement  Frais sur échéance impayée  Frais de relance sur échéance impayée	min. 1,00 % et min. 300,00 min. 300,00 11,00
- Commissions  VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT  CRÉDIT D'INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER  PRESTATIONS DIVERSES  - Crédit d'investissement  • Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)  • Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié)  • Réédition de tableau d'amortissement  • Frais sur échéance impayée  • Frais de relance sur échéance impayée  Sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants	min. 1,00 % et min. 300,00 min. 300,00 11,00

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

## **VOS PLACEMENTS**

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Chargé d'affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

	Euros
DÉPÔTS, OPC(1) ET GESTION SOUS MANDAT	
Dépôts	
COMPTE À TERME	
– CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
Souscription minimum	8 000,00
<ul> <li>Frais de rupture anticipée (par CAT)</li> </ul>	44,31
- CAT Tréso + (1 mois, renouvelable)	
Souscription minimum	8 000,00
Souscription maximum	10 000 000,00
LIVRET A	
Taux règlementé fixé par les pouvoirs publics, 0,50 % au 01/02/2021 Uniquement pour :	
<ul> <li>les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés,</li> </ul>	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
– les organismes de logement social (OPH et ESH).	pas de plafond de dépôts

	Euros
<ul> <li>COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS ET AUTRES         ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL)         (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux         de rémunération)</li> </ul>	dépôts plafonnés à 100 000 000,00
COMPTE SUR LIVRET (CSL) ORGANISME LOGEMENT SOCIAL Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération)	pas de plafond
DÉCLIC SEUIL     Alimentation automatique du Livret A ou du Compte sur Livret	12,00 par an

#### $OPC^{(1)}$

Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI / DIC PRIIPS<sup>(2)</sup> visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Toute souscription doit se faire après lecture du DICI / DIC PRIIPS<sup>(2)</sup> en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre Chargé d'affaires ou sur les sites Internet entreprises, societe generale, fr et associations, societe generale, fr

#### OPC « CŒUR DE GAMME »

en fonction du solde du compte bancaire

	Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés <sup>(3)</sup>	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à Oct. 2021
SG Monétaire Dollar	E	FR0010320440	0,18 % de l'actif net moyen		15 000 \$
SG Monetaire Dollar	ı	FR0010322511	0,18 % de l'actif net moyen		150 000 \$
SG Amundi Monétaire ISR	E	FR0010423228	0,16 % de l'actif net moyen	néant '	15 000 €
	ı	FR0010816421	0,11 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
	Е	FR0011047513	0,13 % de l'actif net moyen		15 000 €
SG Monétaire Plus	ı	FR0000003964	0,06 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
	12	FR0013065257	0,03 % de l'actif net moyen		250 000 000 €
SG Moné Tréso*	E	FR0011370634	0,24 % de l'actif net moyen		150 000 €
	ı	FR0010248013	0,06 % de l'actif net moyen		1 000 000 €
Amundi Tréso État	part SG	FR0013327079	0,14 % de l'actif net moyen		15 parts

<sup>(1)</sup> Organisme de Placement Collectif. (2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur/ Document d'Informations Clés « Packaged Retail Investment and Insurance-based products ». (3) à la date de rédaction de la présente brochure.

<sup>\*</sup> ce fonds est susceptible d'être absorbé en cours d'année 2022 par SG Amundi Monétaire ISR.

Euros

•		Part	ISIN	Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés <sup>(1)</sup>	Frais d'entrée	Souscription min. affichés à Oct. 2021
	SG Trésorerie	E	FR0010895052	0,34 % de l'actif net moyen		20 000€
	moic			0.04.0/ -1-11	néant	

			sur DICI publiés(1)	u chucc	à Oct. 2021
SG Trésorerie	Е	FR0010895052	0,34 % de l'actif net moyen	néant	20 000 €
6 mois	I	FR0010904598	0,21 % de l'actif net moyen	Пеапі	200 000 €
SG Oblig Revenu Annuel		FR0012223535	1,04 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 1		FR0012223501	1,04 % de l'actif net moyen	2,00 % - maximum jusqu'à 30 000 EUR	1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 2		FR0012223519	1,04 % de l'actif net moyen		1 millième de part
SG Oblig Revenus Trim 3		FR0012223527	1,04 % de l'actif net moyen	1%	1 millième de part
SG Obligations		FR0010260018	0,96 % de l'actif net moyen	maximum au-delà <sup>(2)</sup>	1 cent-millième de part
SG Flexible	Р	FR0007468830	1,14 % de l'actif net moyen		1 millième de part

#### OPC - PLACEMENTS IMMOBILIERS

OPC DE DIVERSIFICATION

	Code	Frais courants totaux prélevés par l'OPCI sur une année	Commission de souscription	Souscription min. affichés à Oct. 2021
OPCI - SG Opcimmo <sup>(3)</sup>	ISIN FR0011066091	1,66 % de l'actif net <sup>(4)</sup>	- Commission acquise à l'OPCI: 3,50 % TTC max. - Commission non acquise à l'OPCI: 1,9 % TTC maximum entièrement versés à Société Générale, prélevée pour les souscriptions en CTO uniquement.	0,00001 action

	Code	Commission de gestion annuelle	Commission de souscription (incluse dans le prix de la part)	Souscription min. affichés à Juil. 2020	
SCPI - GENEPIERRE <sup>(5)</sup>	LEI : 969500TNAC6D1P2EI960	5,75 % TTI pour 2020. Taux max. de 8 % TTI des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets <sup>(7)</sup> .	8 % TTI <sup>(6)</sup> . 10% max. du prix de la souscription : frais de collecte à hauteur de 8 % TTI et frais de recherche d'investissements, de préparation et de réalisation des augmentations de capital à hauteur de 2 % TTI.	1 part, soit 270 €	

(1) à la date de publication de la présente brochure. (2) Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche. (3) Actions de OPCIMMO, Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. (4) Le pourcentage des frais courants communiqué ici se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2020 et peut varier d'un exercice sur l'autre. Il exclut les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 5 du Prospectus de l'OPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion : https://www.amundi-immobilier.com/ (5) Génépierre, Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) gérée par Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. (6) TTI: Toutes taxes incluses - commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1°-e du Code général des impôts. (7) Pour le détail des frais supportés par la SCPI : se référer à la Note d'Information de la SCPI.

#### **Gestion sous mandat**

TVA

Euros Nous consulter

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

Minimum de souscription

■ GESTION SOUS MANDAT DIVERSIFIÉE: ≥ 5 ANS

500 000

■ GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL: ≥ 3 ANS

500 000

■ GESTION EXCÉDENT STABLE DE TRÉSORERIE : 10 À 18 MOIS

1000000

#### **OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES**

## Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

 ORDRES SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉS SUR INTERNET

- Ordres au comptant

Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(1)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(2)</sup>	
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %			
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	0,37 %	Gratuit	7,44 EUR	
Jusqu'à 8,000 FUR	0.45%			

▶ POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires soit un total de 2 000 euros:		0,45 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

#### À noter que:

- les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation,
- les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net / Sogecash Net) et les Services Mobiles,
- le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

**LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :** vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

<sup>(1)</sup> Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié. (2) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

	Euros	
<ul> <li>Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)</li> </ul>	Achat	Vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)	0,0233 %(1)	Gratuit

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	27,32	0,68 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	18,00	0,45 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

#### ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR VOTRE AGENCE

#### - Ordres au comptant

- Ordres au comptant	Eu	ros	
Commission par ordre Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(2)(3)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %	3,76 EUR	12,96 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	1,00 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:		1,36 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

#### À noter:

Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

#### - Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
(3) Barème applicable par tranche.

	Euros Achat Vente		
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour	0,0233 %(1)	Gratuit	

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	59,88	1,50 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	50,56	1,26 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

#### PROROGATION D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (PAR INTERNET OU EN AGENCE)

		Euros		
Sens de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(2)(3)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception	
Achat	0,37 %	3,75 EUR	12,50 EUR	
Vente	0,25 %	3,75 EUR	12,50 EUR	

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros:	18,55	0,46 %
Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros:	13,75	0,34 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

<sup>(1)</sup> Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
(3) Barème applicable par tranche.

Ε	u	ros

## Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangères

 ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS SUR INTERNET Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (Nyse et Nasdag). Liste susceptible d'évoluer.

Commission proportionnelle

Commission fixe

Commission fixe

0.46 %

33.44

50.17

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:	42,64	2,13 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS PAR VOTRE AGENCE
Principaux pays de la zone euro, Royaume-Uni, Suisse,
USA, Canada (par principaux pays de la zone euro, il faut
entendre: Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce,
Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

Commission proportionnelle

1,38 %

▶ POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros:	77,77	3,89 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- Autres pays	
Commission proportionnelle	Nous consulter
• Commission fixe	Nous consulter

CONSERVATION ET GESTION			
Droits de garde		TVA	
<ul> <li>ACTIONS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, OPC GÉRÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION ET CERTAINS OPC GÉRÉS PAR AMUNDI OU LYXOR</li> </ul>			Gratuit
■ TITRES DES VALEURS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE PRIVATISATION		Gratuit pendant 18 mois	
■ POUR LES AUTRES TITRES			Par an
- Commission proportionnelle			
• Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 €		0,21 %	
<ul> <li>Tranche de capitaux de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € compris</li> <li>Tranche de capitaux au-delà de 150 000 €</li> </ul>		0,17 % 0,08 %	
'		•	
- Commission fixe (par ligne de titres)			3,75
- Minimum de perception (par compte)			20,83
▶ POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros		oit en % orisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 20 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	117,00	0,59 %	
LES SERVICES SPÉCIFIQUES			
Souscription d'OPC			
<ul> <li>Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor (hors coûts liés à l'instrument financier choisi)</li> </ul>			Gratuit

- Frais forfaitaires de souscription des autres OPC

(ces frais s'ajoutent au prix de souscription)

Euros

26,00

		Euros
POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros:	Gratuit	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestionexternedontlavaleurliquidativeestde 20 euros, soit un total de 2 000 euros:	26,00	1,30 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

**LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :** vous bénéficiez d'une tarification avantageuse sur les OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC Amundi et Lyxor. Découvrez toute notre gamme en agence ou sur societegenerale.fr

## Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)

- Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas

4,16

- Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas

41,67

POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés en France), vous acquitterez:	4,16 HT 5,00 TTC	0,0208 % HT 0,025 % TTC
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 HT 50,00 TTC	0,208 % HT 0,25 % TTC

<b>Opérations</b>	s sur titres	(OST)
Operation:	sui tities	(031)

En cas de négociation de droits, bons ou de rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle:

- Pour les ordres sur Bourse Euronext

- Pour les ordres sur Bourse Étranger

Voir opérations sur valeurs mobilières

Euros

## Suppléments spécifiques

- Service Relevés de titres en cours d'année(1)
  - Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)
  - Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an)
  - À la demande (par relevé)

TVA

30,00 Gratuit 20,83

#### **RÉTROCESSIONS**

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs,
- rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

## VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
Épargne	
■ PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI) ARCANCIA	
Dispositif d'épargne salariale permettant au dirigeant <sup>(1)</sup> et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable. L'épargne constituée est disponible au bout de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).	Nous consulter
■ PLAN D'ÉPARGNE COLLECTIF INTERENTREPRISES (PERECOI) ARCANCIA	
Dispositif permettant à terme de se constituer un complément de revenus à la retraite avec l'aide de votre entreprise/ association, dans un cadre fiscal et social avantageux. L'épargne est disponible sous forme de capital et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite en contrepartie de l'aliénation du capital.	Nous consulter
■ PER PALISSANDRE ENTREPRISES <sup>(2)</sup>	
Contrat d'assurance collective à adhésion obligatoire de SOGECAP. Le PER Palissandre Entreprises est un plan d'épargne retraite d'entreprise obligatoire. Il permet la constitution d'un supplément de revenus de retraite qui sera disponible sous forme de capital (sauf pour les cotisations obligatoires) et/ou de rente viagère au moment du départ à la retraite.	Nous consulter
■ ANDANTE MULTISUPPORTS <sup>(2)</sup>	
Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif compris entre 1 et 249 salariés. (2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) www.orias.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

	Euros
Prévoyance	
■ PALLIA HOMME CLÉ <sup>(1)</sup>	
Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'unecompensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).	Nous consulter
■ ASSURANCE EMPRUNTEURS <sup>(1)</sup>	
Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) www.orias.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le Code des assurances.

## LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder:

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit :
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

#### VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

## Vos opérations en France, en Europe

■ RETRAIT D'ESPÈCES

- À l'agence jour de comptabilisation

- Aux distributeurs de billets jour de comptabilisation

■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN EUROS TIRÉ SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM OU MONACO 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2\* avant la

date de comptabilisation du chèque

PAIEMENT D'EFFET DE COMMERCE 1 jour calendaire avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire

de présentation pour les effets échus ou à vue

PRÉLÈVEMENT SEPA\* ET TITRE INTERBANCAIRE

DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA) jour de comptabilisation

EFFET IMPAYÉ 1 jour calendaire

avant la date d'échéance effective

VIREMENT ÉMIS

En devises de l'EEE jour de comptabilisation

Autres devises jour de comptabilisation

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

## Vos opérations à l'international (hors zone SEPA\*)

VIREMENT ÉMIS(1)

- En devises de l'EEE jour de comptabilisation

- **Autres devises** jour de comptabilisation

■ EFFET TIRÉ À L'ÉTRANGER PAYABLE EN FRANCE(1)

- En euros 1 jour calendaire avant la date de paiement

En devises
 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises

## VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

### Vos opérations en France, en Europe

■ VERSEMENT D'ESPÈCES iour.

\_\_\_\_\_

jour de comptabilisation

VIREMENT REÇU

**- En devises de l'EEE** jour de réception des fonds par Société Générale<sup>(2)</sup>

- Autres devises<sup>(1)</sup>

jour de réception des fonds par Société Générale<sup>(2)</sup>

REMISE À L'ENCAISSEMENT

- Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine,

les DROM ou Monaco

1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2\* après la date de comptabilisation de la remise

- Effet de commerce

4 jours calendaires après la date de règlement indiquée sur le décompte de la remise

 Prélèvement SEPA\* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)

jour de comptabilisation

CHÈQUE IMPAYÉ REÇU

1 jour ouvré

selon le calendrier TARGET 2\* avant la date de comptabilisation de l'impayé

REMISE À L'ESCOMPTE D'UN EFFET

1 jour calendaire

après la date de prise en charge de la remise

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes. (2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

## Vos opérations à l'international (hors zone SEPA\*)

VIREMENT REÇU

**- En devises de l'EEE** jour de réception des fonds par Société Générale<sup>(2)</sup>

- **Autres devises**<sup>(1)</sup> jour de réception des fonds par Société Générale<sup>(2)</sup>

■ EFFET PAYABLE À L'ÉTRANGER<sup>(1)</sup>

- En euros 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds

par le Correspondant<sup>(3)</sup>

**- En devises** 1 jour calendaire

après la date de cession des devises

 CHÈQUE PAYABLE SUR L'ÉTRANGER ET SUR LES COM<sup>(1)</sup> (sauf conditions particulières avec certains Correspondants)

- **En euros** 1 jour calendaire

après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant<sup>(3)</sup>

**- En devises** 1 jour calendaire

après la date de cession des devises

<sup>\*</sup> Voir Lexique p. 64.

<sup>(1)</sup> Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes. (2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne. (3) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

## **RÉSOUDRE UN LITIGE**

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Société Générale s'engage à accuser réception de la réclamation sous dix jours ouvrés et à apporter une réponse au Client sous deux mois, sauf cas exceptionnels.

Dans l'hypothèse d'une réclamation portant sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de la réclamation, sauf situations exceptionnelles dans lesquelles ce délai ne peut excéder 35 Jours.

#### L'AGENCE: VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Chargé d'affaires ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance: directement à l'Agence, par téléphone, par lettre.

## LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- Service Relations Clientèle: Société Générale Service Relations Clientèle BDDF/SEG/SRC - 75886 Paris cedex 18
- **Téléphone:** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- E-mail: relations.clientele@socgen.com

## EN DERNIER RECOURS, LE CLIENT PEUT SAISIR GRATUITEMENT LE MÉDIATEUR. À CETTE FIN, IL EST FAIT APPLICATION DE LA CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS. REPRODUITE CI-DESSOUS.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante :

- Par courrier: le Médiateur auprès de Société Générale 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX 7
- Sur: mediateur.societegenerale.fr

  Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

  Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur.

## CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients entreprises, professionnels et associations.

- Article 1: La fonction de Médiateur pour les Entreprises, Professionnels ou Associations est assurée par le Médiateur désigné pour les Particuliers par le Comité Consultatif du secteur financier. Cette fonction est actuellement exercée par Monsieur Yves Gérard désigné le 28 août 2019 pour une durée de 3 ans. Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.
- Article 2: le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.
  - Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal.

Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le Client a introduit sa demande auprès du Médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la Banque.

La saisine du Médiateur par le client vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire

Article 3: le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et produits d'épargne financière, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse suivante: <a href="https://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a>, lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.

Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

Article 4: le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer:

#### • soit par le client:

- en adressant un courrier à l'adresse suivante:
   Le Médiateur auprès de Société Générale
   17 cours Valmy 92987 Paris La Défense CEDEX 7
- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur: mediateur.societegenerale.fr
- soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Les parties peuvent également joindre le Médiateur à l'adresse suivante : societe-generale.mediation@socgen.com

- Article 5: le Médiateur statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'Article 2, le client doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la Banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.
- **Article 6:** le Médiateur s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du Client et de la Banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité. Le Médiateur communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du Client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur en cas de litige complexe et il en avise les parties.
- Article 7: chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation.
  Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur.
  Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.
  L'acceptation de la proposition engage les parties.

En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur en droit et/ou en équité.

- Article 8: la médiation prend fin:
  - dès l'envoi de la proposition émise par le médiateur,
  - en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation.
- Article 9: la saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action judiciaire initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée.

Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La proposition du Médiateur ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.

Article 10: le Médiateur est tenu au secret professionnel.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants: banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

## Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net: 0 825 041 040 Service 0,15 €/min
- Assistance Sogestel et Sogestel TS: par mail: e-banking.hotline@socgen.com - par téléphone: +33 (0)142 14 86 30
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé): +33 (0)142143131 sav.sogetrade-services@socgen.com

Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

#### Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 7777
   Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 33 39
   Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progécarte autorisations: 0 825 840 840 Service 0.15 € I min Prix appel

  Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.
- Assistance Monétique Commerçants: 0 825 067 068 Service 0.15 € Imin Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

## Dirigeant/assurances de personnes

Assurance Pallia homme clé
 Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé): +33 (0) 969 362 362

## Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé): +33 (0) 969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERECO)
   Contacter le SAU Arcancia:
  - Salariés (appel non surtaxé): +33 (0) 969 321 521
  - Employeurs: 0 892 681 627 Service 0,15 €/min

## **LEXIQUE**

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

- API: les « Application Programming Interfaces » sont des interfaces de programmation permettant aux systèmes d'information de l'entreprise d'accéder à des informations ou à des services dans le système d'information de sa banque, à la demande et en temps-réel.
- Avenant: modification d'un contrat.
- Calendrier TARGET 2: jour d'ouverture du système d'échanges européen.
- Commission de mouvement: commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- Économie Publique: cette brochure s'applique uniquement aux acteurs de l'économie publique ayant l'autorisation d'ouvrir un compte auprès d'un établissement bancaire
- Frais de tenue de compte inactif: frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.
- Groupe Société Générale: Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, DROM et COM.
- IBAN (International Bank Account Number): identifiant international d'un compte.
- Intérêts débiteurs: les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel. Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel

360

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR »: option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE(i).
- Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B: opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

#### Service Bancaire de Base

(fournis dans le cadre du droit au compte):

Ils se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire.
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence qui tient le compte,
- les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- 1 carte CB V PAY Business ou 1 carte CB Visa Business SBB ENT (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne,
- 2 chèques de banque par mois.

- **Séquence/remise:** une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, effets de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- Virement urgent: virement échangé en interbancaire à J, date de remise.
- Virement de trésorerie: virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
- Virement permanent: virement automatique à périodicité fixe.
- Virement non domicilié: nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.
- Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse): virement en euros, exécuté dans un délai maximum de vingt (20) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

## CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

#### Pays de la zone euro

La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

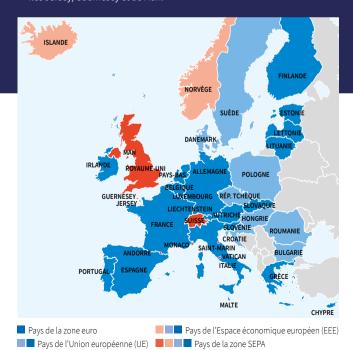
#### Pays de l'Union européenne (UE)

Pays de la zone euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'Espace économique européen (EEE)
  Pays de l'Union européenne (UE), Islande, Liechtenstein, Norvège.
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

  Pays de l'Espace économique européen (EEE), la principauté d'Andorre,

  Monaco, Saint Marin, Royaume-Uni, l'État de la Cité du Vatican, Suisse, les
  Îles Jersey. Guernesey et de Man.



## À TRÈS BIENTÔT

#### SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr associations.societegenerale.fr

#### SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



#### DANS NOS AGENCES DANS NOS CENTRES D'AFFAIRES

750 chargés d'affaires entreprises et 100 chargés d'affaires associations vous accompagnent





Société Générale – S.A. au capital de 1 066 714 367,50 EUR – Siège social: 29, bd Haussmann – 75009 Paris – Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr) – 552 120 222 RCS Paris Studio Société Générale – Réf.: (M) 512502 – 11/2021.